



#356
Mai
2026

PALAJA

en bref...



www.mairie-palaja.fr

SOMMAIRE

03 ÉDITO

04 VIE MUNICIPALE

11 ASSOCIATIONS



L'édito du Maire

Palajanaises, Palajanais,
Vous pouvez constater chaque jour
les efforts déployés par nos services
techniques pour préserver et embellir les
espaces verts de notre commune.



Fidèles à une même ligne directrice, alliant harmonieusement végétal, minéral et acier, ils finalisent actuellement l'aménagement du rond-point des écoles, après la récente réalisation située à proximité de l'aire de jeux.

Ce dernier projet a vu le jour grâce à une belle coopération entre les chantiers d'insertion de Carcassonne Agglo, les riverains et les enfants des écoles. Il en résulte un espace à la fois esthétique et pédagogique, enrichi d'un hôtel à insectes et de panneaux d'information conçus par les élèves.

Pensés pour s'adapter aux contraintes climatiques, ces aménagements privilégient l'utilisation de plantes méditerranéennes, peu gourmandes en eau, afin de mieux résister à la sécheresse.

Par ailleurs, une piste cyclable de type « chaussée à voie centrale banalisée ou chaussidou » est en cours de réalisation entre l'école et le complexe sportif. Elle offrira à nos enfants, ainsi qu'à tous les usagers du vélo, des conditions de circulation plus sûres et plus sereines au cœur du village.

Bien à vous,
Thierry LECINA

Conseil municipal du 31 mars 2026

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL de la séance du 10 mars et du 20 mars

Séance du 10 mars : approuvé à l'unanimité des présents
Séance du 20 mars : Approuvé, 1 vote contre

2. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

2.1. Indemnité de fonction du maire, des adjoints et de conseillers municipaux titulaires de délégation

Lorsque le conseil municipal est renouvelé, les indemnités de ses membres, à l'exception de l'indemnité du maire, sont fixées par délibération. Dans ce cadre, il est demandé aux membres du conseil de bien vouloir autoriser monsieur le maire à ouvrir des crédits sur l'exercice 2026.

Proposition de fixer les taux ci-dessous :

Adjoints :

14,253% de l'indice brut
terminal de la fonction
publique

Conseillers délégués :

14,253% de l'indice brut
terminal de la fonction
publique

L'ensemble de ces indemnités ne dépasse pas l'enveloppe globale prévue aux articles L 2123-22 à L 2123-24 du code général des collectivités territoriales.

Les crédits budgétaires nécessaires au versement des indemnités de fonction sont inscrits au budget communal.

22 votants, 21 pour, 1 abstention

2.2. Délégations accordées au maire en application de l'article L.2122-22 du CGCT

L'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales (CGCT) permet au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre des compétences qui sont les siennes, afin d'éviter d'avoir à réunir le conseil pour délibérer dans les matières déléguées, en permettant de la sorte des prises de décision rapides par l'exécutif municipal.

Le conseil municipal examine les différentes attributions qui peuvent être déléguées au maire et décide de lui déléguer les compétences indiquées dans l'article 2122-21 du CGCT à l'exception des articles 3, 18, 19, 20, 21, 22, 25, 29 et 30.

Adopté à l'unanimité des présents

2.3. SYADEN : désignation délégués

En tant qu'adhérent au Syndicat Audois d'Energie et du Numérique (SYADEN), la commune doit procéder à la désignation d'un élu titulaire et un suppléant.

Proposition :

- Délégué titulaire : Thierry LECINA
- Délégué suppléant : Franck DEDIEU

Adopté à l'unanimité des présents

2.4. Syndicat de la Haute Vallée de l'Aude : désignation délégués

En tant qu'adhérent au syndicat de la Haute vallée de l'Aude, la commune doit procéder à la désignation d'un élu titulaire et un suppléant.

Proposition :

- Délégué titulaire : Thierry LECINA
- Délégué suppléant : Maria FERNANDES AFONSO

Adopté à l'unanimité des présents

2.5. Syndicat mixte Aude centre : désignation délégués

En tant qu'adhérent au syndicat mixte Aude centre, la commune doit procéder à la désignation d'un élu titulaire et un suppléant.

Proposition :

- Délégué titulaire : Mathieu MARTINEZ
- Délégué suppléant : David ESCAX

Adopté à l'unanimité des présents

2.6. Agence Technique Départementale 11 : désignation représentants

En tant qu'adhérent à l'Agence Technique Départementale de l'Aude, la commune doit procéder à la désignation d'un élu titulaire et un suppléant.

Proposition :

- Délégué titulaire : Pierre PIVA
- Délégué suppléant : Mathieu VERON

Adopté à l'unanimité des présents

2.7. Désignation correspondant « défense »

Il y a lieu de nommer un « correspondant défense ».
La fonction de correspondant défense a vocation à développer le lien armée-nation et promouvoir l'esprit de défense.

Proposition :

- Elodie DUVAL
- Autre candidature : Gérard HARDY

Elodie DUVAL est désignée correspondant défense avec 19 voix contre 3 à G Hardy.

2.8. Désignation correspondant « Tempête »

Il y a lieu de nommer un « correspondant Tempête » qui sera le lien entre les services d'ENEDIS et les services municipaux en cas d'évènements majeurs (intempéries, sinistres divers...).

Proposition : Philippe GACHET

Adopté à l'unanimité des présents

2.9. CCAS : fixation du nombre des membres du conseil d'administration

En application de l'article L123-6 du code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal.

Proposition : quatre membres élus par le Conseil Municipal et quatre membres nommés par arrêté du maire.

Adopté à l'unanimité des présents

2.10. CCAS : élection des représentants du conseil municipal au conseil d'administration

La moitié des membres du conseil d'administration du CCAS est élue par le conseil municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste, même incomplète.

Les sièges sont attribués d'après l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste.

Le vote a lieu au scrutin secret sans dérogation possible.

Les listes de candidats suivantes ont été présentées par des conseillers municipaux :

- **Liste A présentée par Nicolas MIGUEL :**

Nicolas MIGUEL, Maria AFONSO, Mathieu MARTINEZ, Alice CITERNE

- **Liste B présentée par Isabelle BULLOZ :**

Isabelle BULLOZ

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : **23**
- À déduire (bulletins blancs - nuls) : **1**
- Nombre de suffrages exprimés : **22**

Liste présentée par Nicolas MIGUEL : 20 voix

Liste présentée par I BULLOZ : 2 voix

**Ont été proclamés membres du conseil
d'administration :**

**M.MIGUEL Nicolas, Maria AFONSO, Mathieu
MARTINEZ, Alice CITERNE**



Cérémonie du 8 mai

Comme chaque année, la commune de Palaja honorera la mémoire des disparus de la guerre 1939-1945.



Le conseil municipal déposera une gerbe au monument aux morts du vieux cimetière rendre ainsi hommage à tous ceux qui ont donné leur vie au nom de la liberté.

Le rendez-vous est fixé **vendredi 8 mai à 11h30** sous le porche de l'ancienne mairie.

Un apéritif clôturera cette cérémonie.

Travaux



Les travaux de la liaison douce piste cyclable entre les écoles et le complexe sportif, ont commencé.

Une piste, au niveau des tennis, en revêtement sablé perméable, a été créée afin de permettre la circulation des vélos et piétons en sécurité.

La liaison douce sera tracée au sol sur les rues Barri del Castel et Planal de la Comuna, depuis la piste en sable jusque devant le local des chasseurs, où un aménagement a été réalisé pour faciliter le passage des vélos sur le trottoir existant.

L'ensemble de ces rues sera limité à 30km/h, les véhicules motorisés circuleront sur la voie centrale bidirectionnelle, les cyclistes et piétons sur les accotements.



Les véhicules motorisés devront se déporter sur les bandes latérales lors des croisements. Les vélos et piétons sont prioritaires.

L'art des mains

Le vendredi 8 mai 2026 aura lieu la 8ème édition d'En Quête d'Art. Cette journée, dédiée à la créativité, au savoir-faire et à la découverte artistique, se déroulera dans la salle des mariages de la mairie.

Venez rencontrer des talents passionnés et partager un moment de convivialité autour de l'art de la création.

Pour tout renseignement,
06 79 21 90 24
lartdesmains11@gmail.com.



Bibliothèque Médiathèque

Mercredi 27 mai 2026 à 11h
Tapis lecture : Roule Renard

Inscriptions au
04 68 79 85 73
bibliothequepalaja@wanadoo.fr



Fermeture de la médiathèque : du 04 mai au 18 mai inclus.

Exposition

Prochainement, Christelle CLARI exposera ses toiles colorées aussi diverses qu'empreintes de liberté d'expression.

Entre abstrait et semi-figuratif, venez découvrir son travail du 20 Mai au 15 Juin 2026 à la MEDIATHEQUE DE PALAJA.

Un vin d'honneur sera offert lors de la rencontre avec l'artiste le Jeudi 21 Mai 2026 à 18h15.



Retour sur le vernissage de l'exposition de Joséphine Cathala, accueillie par Élodie Duval, adjointe à la culture, ainsi que plusieurs élus municipaux.

Artiste guidée par son amour des mots et de la création, Joséphine propose un univers singulier où peinture sur tissu et inspiration calligraphique se rencontrent.

Les arbres, thème central de son travail, y symbolisent le lien entre la terre, le ciel et l'humain.

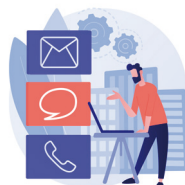
CCAS

Pour toute demande de renseignements ou d'assistance, vous pouvez contacter **Nicolas MIGUEL**, adjoint délégué.

Par mail
social@mairie-palaja.fr

Par téléphone
06 02 07 77 60

REÇOIT SUR RENDEZ-VOUS.



Les amis du vieux Palaja

L'association les amis du vieux palaja organise son traditionnel vide grenier le dimanche 3 mai 2026 de 5h à 18h autour du complexe sportif.

Le meilleur accueil vous sera réservé.

Inscription et
renseignements au
04 68 79 63 68 ou
06 87 28 05 54

€ **Tarif**
10€ les 6m

acca

L'assemblée générale de l'ACCA se déroulera le vendredi 15 mai à 18h30 à la maison des chasseurs.



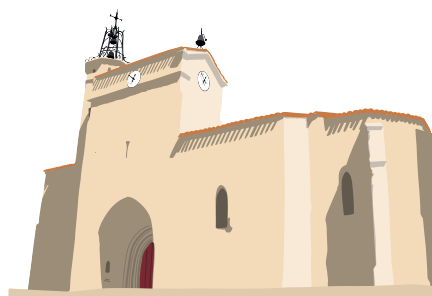
Messe

Dimanche 10 mai à 9h15

Église de Palaja

Dimanche 24 mai à 9h15

Messe de Pentecôte, église de Palaja



Vita Pause

Bienvenue à Vita pause, le monde de la forme et du bien-être pour tous.

Vita pause l'association
au service de votre santé.

Lundi

10h30 à 11h30

18h à 19h

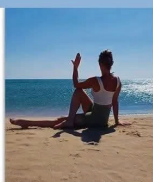
19h à 20h



Mardi

9h30 à 10h30

10h30 à 11h30



Jeudi

17h45 à 18h45

18h45 à 19h45

Vendredi

9h30 à 10h30

10h30 à 11h30

**Venez essayer nos
cours mixtes**

Tarif

1 cours d'essai

7 euros

Inscription

vitapause@gmail.com

06 13 43 71 91



Vous souhaitez découvrir ou vous perfectionner aux Pilates, yoga, stretching, zen, améliorer souplesse et mobilité, préserver votre capital santé, favoriser une bonne récupération et une meilleure qualité de vie.

Nos cours mixtes de remise en forme sont dispensés par Sandrine Marty éducatrice sportive, formatrice sport santé et spécialisée en gestion du stress, du poids et de la douleur.



Âge d'or Palajonais



PROGRAMME DE MAI 2026

● **Mardis et jeudis**

CONCOURS DE BELOTE à 14h30

● **Jeudi 7 mai**

LOTO MENSUEL à 14h30

CONSEIL D'ADMINISTRATION à 17h30

● **Lundi 4 mai**

JOURNÉE BIEN ÊTRE - SALLE POLYVALENTE

9h15 : Accueil des participants (Salle de l'Age d'or)

9h30 : Présentation des produits de la Sté « Plus belle la vie ».
(Sans obligation d'achat).

12h : Apéritif et Repas complet préparé par un traiteur.

Le repas est réservé aux personnes présentes à la réunion à 9 h 30.

INSCRIPTION OBLIGATOIRE AVANT LE 21 AVRIL.

PARTICIPATION POUR LA JOURNÉE : 10 EUROS

● **Lundi 11 mai**

DEGUSTATION DES PRODUITS DE LACAUNE

En plus de la dégustation gratuite, un apéritif, un plat chaud, du fromage de Lacaune et croquant de corde seront servis.

Participation est de 13€ par personne (vin compris).

Inscription obligatoire et paiement pour le 21. Apportez vos couverts (assiette, fourchette, verre...)

Événements à venir

● **Mercredi 24 juin**

Journée cabaret chez BIBICHE.

Journée complète, transport, Apéritif, repas et spectacle **54 €**

Inscription obligatoire et paiement pour le 10 juin.

Voyage : Salou & La Costa Daurada

DU 17 AU 22 MAI 2026 - EN PENSION

COMPLETE EN HOTEL 4****

2 points de ramassage sont prévus :

PALAJA : devant le jardin d'enfants

CAZILHAC : à l'arrêt de car LA NORIA

L'heure de départ sera indiquée ultérieurement

PENSEZ A VOTRE PAIEMENT



TRÈS GRAND SUCCÈS POUR NOTRE LOTO DU 15 MARS.

Environ 150 personnes étaient présentes pour tenter leur chance, les quines et cartons pleins se succédaient pour la plus grande joie des gagnants.



Remerciements à tous les bénévoles et acteurs présents qui ont participé à cette belle réussite.

**Nous vous donnons rendez-vous le 15
novembre pour notre prochain grand loto.**

La cotisation pour
l'année 2026 reste
inchangée à 12 € par
personne





CONFERENCE

L'art des retables en pays d'Aude

*Par M. Claude ROBION, historien
et membre de la S.E.S.A.*

*Nombreuses sont les églises
disposant de ces panneaux
peints ou ornés de motifs
décoratifs.*

*Le retable a vocation à
raconter des scènes de la
liturgie mais également à
magnifier l'autel, derrière
lequel il est disposé.*

*Notre conférencier nous
conduira à la découverte de
ces créations intervenues
entre les 14^{ème} et 18^{ème} siècles.*



Association Culturelle - 11570 PALAJA

Vendredi 15 Mai 2026 à 18 Heures 30

Espace associatif partagé (nouveau restaurant scolaire)

Entrée libre et gratuite

La rubrique de la minorité municipale

G. HARDY et I. BULLOZ, conseillers municipaux Bien vivre à Palaja communiquent :

Le 15 mars dernier, vous avez élus deux membres de la liste « Bien vivre à Palaja » et nous vous en remercions. Dès les premiers rendez-vous, désireux de rester constructifs, nous avons proposé notre collaboration en nous portant candidats en tant que « correspondant défense » et « membre du CCAS », propositions malheureusement rejetées par la majorité municipale. *Nous resterons attentifs et vigilants aux décisions prises en conseil municipal et nous vous rendrons compte aussi régulièrement que possible.*



Mairie de Palaja

 Hôtel de Ville, 11570 Palaja

 04 68 79 62 15

 mairie@mairie-palaja.fr

 www.mairie-palaja.fr

 Ville de Palaja

